

Règles d'hygiène générale :

- Un sens d'entrée et de sortie est mis en place dans les salles afin d'éviter les croisements entre chaque séance. Le bon sens sera également de rigueur.
- Lavage des mains avec la solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle.
- La restauration sur place est interdite, et les salles de convivialité (club house) sont fermées

En semaine :

- Les vestiaires sont fermés, les pratiquants et intervenants arrivent et repartent en tenue.
- Pas de douche possible.
- L'accès aux tribunes n'est pas autorisé

Les week-end de compétition :

- les pratiquants arrivent en tenue, pas d'accès aux vestiaires
- à la fin de la rencontre uniquement, accès aux vestiaires avec 5 personnes maximum à la fois
- accès à une partie des tribunes en respectant les règles de distanciation sociale (hors membres d'une même famille) et les marquages présents, 50 places disponibles
- désinfection des bancs et points de contact des vestiaires, des sièges des tribunes utilisés (identifiés par un marquage) et des mains courantes entre chaque rencontre

Règles d'hygiène joueur/pratiquant/encadrant/public :

- Tenue d'un registre mentionnant les nom, prénom et numéro de téléphone de toute personne non inscrite sur la feuille de marque (public lors des compétitions). Chaque personne devra en outre identifier le siège utilisé dans les tribunes à l'aide d'un post-it.
- Aération de la salle entre chaque séquence.
- Arrêt de l'entraînement 10 mn avant l'heure de fin de créneau lorsqu'il y a un changement d'activité.
- Règles de distanciation appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences.
- Port du masque obligatoire pour l'encadrant pendant les séances.
- Port du masque obligatoire pour toute circulation dans les salles sportives (en dehors de l'aire de jeu) et donc dans les tribunes lorsqu'elles sont ouvertes.
- Respect des gestes barrières: pas d'embrassade, et surtout de « check » des enfants et des grands.

Protocole d'hygiène du matériel :

- La désinfection et le nettoyage des ballons, tables de marque, bancs et autres équipements à usage collectif avant chaque match, elle sera assurée par l'encadrant à chaque fin de séance
- L'obligation, pour le référent COVID (l'encadrant), de veiller à l'exécution de ces tâches systématiques et d'assurer une traçabilité, les opérations et le nom et nombre de pratiquants seront consignés. L'ensemble sera sous le contrôle du Manager COVID